1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et protocole de la chancellerie de France - BSB Munich

Auteurs : Chancellerie

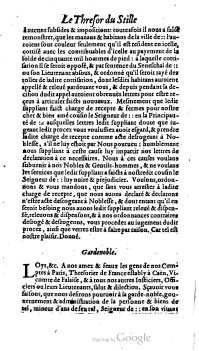

Le Thresor du Stille

Aucunes fabrides & impositions: toutefois il nous a fallu remonstrer, que les maisons & habitans de la ville de : : ha reoient leur couleur seulement qu'il est estient en icelle, exercité auec les contribuables d'icelle au payement de la solde de cinquante mil hommes de pied : : à laquelle comission il est seiour appellé, & par lettres du Seneschal de : : ses son Lieutenant ordonné, & ordonné qu'il seroit sayé des voiles de ladite contribution, dont lesdits habitans auroient appellé & réiteré premiuer vous, & depuis pendant la discision dudit appel auroient obtenus lettres pour estre receus à articuler faicts auxquelles. Mesmement que ledit suppliant faict charge de recepte & femme pour noblesse & bien aimé conseiller Seigneur de : : en la Principauté de : : auiquelles lettres ledit suppliant doute que iceuxgent ledit procez vous voudrez auoir esgard, & premiere ladite charge de recepte comme affre desingenuz à Noblesse, s'il est luy estoit par Nous pourueu : humblement nous suppliant à cette cause luy impartir nos lettres de declaration à ce necessaires. Nous à ces causes voulans subuenir à nos Nobles & Gentils-hommes, & ne voulans les sentiens que ledit suppliant a faicts à authorisé conseiller Seigneur de : : luy nuire & préjudicier. Voulons, ordonnons & vous mandons, que lors vous arrestez à ladite charge de recepte, que nous auons declaré & declarons n'estre affre desingenuz à Noblesse, & dont restant qu'il en seroit beleing nous auons ledit suppliant relaxé & dispensé, relaxons & dispensons, & à nos ordonnances contraires desiroge & desiregrons, vous procedez au iugement dudit procez, ainsi que verrez estre à faire par raison. Car est ainsi nostre plaisir. Donné.

Grenoble.

LOYS, &c. A nos amez & feaux les gens de nos Comptes à Paris, Thresorier de France en Italie à Caire, Vicomte de Falaise, & à tous nos autres Iusticiers, Officiers ou leurs Lieutenans, salut & dilection. Sçauoir vous faisons, que nous desirons pourueir à la garde, noble, gouuernement & reformillisation de le prisonner & biens de tel, mineur d'ans de feu tel, Seigneur de : : en lon viuant

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek
LangueFrançais
SourceMünchen (De), Bayerische StaatsBibliothek, BV022623169
Format (largeur x format)8°
CouvertureParis
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek

Informations sur le fichier

Nom original : Page_00305.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.5 Mo
Dimensions : 1266 x 1978 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 19/07/2017 Dernière modification le 15/10/2024